



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

stationnement

Question écrite n° 89857

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie sur l'éligibilité des cartes de stationnement pour personnes à mobilité réduite ou atteintes d'un handicap. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les conditions d'éligibilité à ladite carte de stationnement et ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89857

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7540

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)